



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LUCE

Conseil Municipal
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 16 décembre 2009

Délibération n°000791

L'an deux mille neuf

Le mercredi 16 décembre à 20 heures et 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel LECOMTE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

PRESENTS

Mme Elisabeth MACHARD, M. Malick SENE, Mme Martine CABAILH-CIRET, M. Xavier ROUX, Mme Arlette MOIRÉ, M. Jacques LEGRAND, Mme Chantal RIQUELME, M. Mickaël LECAILLE, M. Jean-Pierre JAN, Mme Khadija TOUBIM, Mme Mathilde BRESSY, M. Christian DAMOISEAU, Melle Charlotte LATIMIER, M. Jacques FLOTTES, Mme Françoise BALCERZAK, M. Thierry ROY, Mme Sandrine MARIÉ, M. Michel TESSIER, M. Philippe MACHARD, Mme Bernadette HUVÉ, M. Jean-Michel SOCIER, Mme Nicole VARAINE, M. Jean-Claude LELIARD, M. Christophe PRAT, Mme Jacqueline ROBBE, M. Willy PLOUZEAU et Mme Dominique COLLIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Débat public ouvert par la commission particulière sur le devenir de la RN 154

Etaients absents représentés :

Mme Marylène PERSON est représentée par M. Emmanuel LECOMTE
M. Hassan MESSAOUDI est représenté par Mme Martine CABAILH-CIRET
Mme Chantal DUPERCHE est représentée par M. Jean-Claude LELIARD
Mme Liliane MENAGER est représentée par M. Christophe PRAT

Etait absente :

Mme Marie-Claude LECLERC

M. Malick SENE a été élu Secrétaire de séance.

**DEBAT PUBLIC OUVERT PAR LA COMMISSION PARTICULIERE
SUR LE DEVENIR DE LA RN 154**

Considérant le fait que la liaison routière entre Rouen et Orléans est classée «*grande liaison d'aménagement du territoire*» et que par leur ampleur, les modalités d'aménagement de la RN 154 entre Nonancourt, Dreux, Chartres et Allaines relèvent de la procédure de débat public,

Considérant qu'une Commission Particulière du Débat Public (CPDP), neutre et indépendante, a été constituée pour organiser ce débat et en garantir l'impartialité et la transparence,

Considérant l'annonce de l'ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010,

Considérant qu'à l'issue de ce débat, la dite commission établira un compte-rendu, reprenant les contributions et arguments des participants,

Considérant qu'un bilan sera dressé par le Président de la Commission Nationale du Débat Public ; que sur cette base, le maître d'ouvrage déterminera les suites qu'il donnera à son projet,

Attendu que le débat public est étendu aux Collectivités Territoriales, institutions, associations, entreprises, c'est-à-dire, l'ensemble des «*forces vives*»,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ de ses membres présents et représentés,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT

- pour la réalisation d'une deux fois deux voies afin de permettre une meilleure irrigation des différents territoires concernés ;
- pour la gratuité sur l'ensemble du parcours du Nord au Sud ;
- pour la réalisation d'un contournement par l'Est de l'agglomération chartraine.

Cet avis sur l'avenir de la RN 154 contribue au débat public sur le devenir de la structure en question et sera adressé au Président de la CPDP.

ACTE EXECUTOIRE

Acte transmis en Préfecture le : - 5 JAN. 2010

Acte notifié le : - 5 JAN. 2010

Acte transmis pour publication

Au recueil des actes

Le Maire



Le Maire

Conseil Municipal du 16 décembre 2009

Délibération n° 000791

Emmanuel LECOMTE

Le Maire

Emmanuel LECOMTE

